

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bourgogne Franche-Comté

AVIS N° 2018 – 5

Date validation officielle : 21/06/18	Objet : Plan de gestion 2018-2022 de la Réserve naturelle régionale des Tourbières du Morvan	Vote : unanimité
--	---	-------------------------

Le CSRPN réuni en séance plénière le 21/06/2018 a examiné au titre de l'article R332-24 du Code de l'Environnement le plan de gestion de la Réserve naturelle régionale des Tourbières du Morvan pour la période 2018-2022, proposé par le Parc Naturel Régional du Morvan (PNRM), gestionnaire, représenté par Christine Dodelin, conservatrice de la réserve et invitée à présenter le dossier devant les membres du CSRPN, et entendu les conclusions de Olivier Bardet et Pierre Durllet, rapporteurs.

Vu la proposition de plan de gestion établi pour la période 2018-2022 rédigé par le gestionnaire,
Vu la demande d'avis formulée par la Région Bourgogne-Franche-Comté,

Considérant :

- L'intérêt patrimonial que revêtent les milieux de la RNR des Tourbières du Morvan et leur originalité à l'échelle régionale ;
- Que ce Plan de Gestion est le premier de cette RNR, avec un rôle de structuration et de lancement de la procédure ;
- La difficulté de rédaction d'un plan de gestion sur un site éclaté géographiquement ;
- Que les objectifs de gestion s'appuient sur des connaissances solides, mais parfois lacunaires inhérentes au premier plan de gestion ;
- La volonté marquée d'assoir l'ancrage territorial de la RNR ;
- Que certaines remarques et propositions des rapporteurs n'ont pas été formulées suffisamment en amont pour être prise en compte dans le présent document, mais le seront prochainement.

Le CSRPN :

- Souligne la qualité du document et le travail important qu'il représente. Le document permet une première synthèse des connaissances et des manques de connaissances sur ce territoire qui s'avère moins attractif pour les naturalistes que d'autres territoire en Réserve Naturelle ;
- Partage l'essentiel des enjeux et orientations sur les principaux compartiments du site ;
- Partage le choix de cantonner les stratégies opérationnelles de ce premier plan de gestion à un nombre limité de types de milieux ;
- Encourage l'amélioration de la connaissance patrimoniale de cette RNR lors de ce premier plan de gestion ;
- Note que de nombreuses remarques faites en amont de la présentation ont bien été intégrées.

Le CSRPN demande que :

Tome 1 : Etat des lieux

- Partie 3.2.6 « Fonctions physiques », il ne faut pas limiter les éléments stockés dans la tourbe au carbone. Les stocks d'N et P sont également conséquent et générer d'importants dérèglements s'ils sont mobilisés dans les milieux, notamment aquatiques. Sans le magnifier, il ne faut pas non plus oublier le rôle dans le cycle de l'eau ;
- Partie 3.3.1 « Faune », pour les tableaux de synthèse des espèces, il serait intéressant d'avoir l'année de la dernière donnée disponible ;
- Partie 3.3.1.1.3 « Oiseaux », pour le Héron pourpré, on ne peut pas dire qu'une zone arborescente est importante (même si dans le cas de l'Etang Taureau il était dans des arbustes). Son habitat habituel ce sont les roselières avec un nid au sol ;
- Partie 3.3.1.6 « Rhopalocère », identifier dans le tableau les espèces issues d'introduction (*Procllossiana eunomia* et *L. helle*) ;
- Partie 4.4.2, ne pas dire que les platelages « évitent les impacts sur la tourbière », ils « les diminuent ». Sous les platelages, la végétation disparaît du fait du manque de lumière et cela peut causer des axes de drainage, surtout s'ils sont installés dans une pente. C'est par ailleurs un point à bien prendre en compte dans les aménagements.

Tome 2 : Plan de gestion

Hiérarchisation des priorités :

- Quantifier le « taxon non revu récemment » ;
- Enlever le Héron pourpré de la liste (1 donnée de nidification en 2007, anecdotique et pas significative à l'échelle régionale) ;

Fonctionnalité du massif de tourbe ::

- Les travaux hydrauliques devraient être en priorité 1, au moins pour une ou deux entités de la RNR ; il y a nécessité d'étaler l'approche sur les plans de gestion, mais il est important de commencer dès le premier plan de gestion.
- Le phasage des suivis piézométriques ne permettra pas de les intégrer dans l'étude hydraulique. Cela ne permettra probablement pas non plus de bénéficier d'un état initial avant travaux. Ce suivi ne doit pas être généralisé ni distillé car très chronophage, et souvent inutilisable si le maillage de piézomètre n'est pas suffisant.
- Géoradar moins prioritaire que le LIDAR, potentiellement difficile à mettre en œuvre et onéreux.
- La coupe de bouleau doit être bien dimensionnée, le dessouchage doit notamment être inclus sans quoi l'efficacité est très limitée voire nulle.

Milieux aquatiques :

- La Moule perlière apparaît comme un des enjeux majeur, bien que en limite territoriale de la RNR. Sur le site, il apparaît important de mieux analyser le fonctionnement des sédiments (notamment le colmatage et l'oxygénation en profondeur, voire les toxiques) ;
- Vu l'enjeu de conservation à l'échelle de la RNR, de la Région, de la France, peut-on afficher dans la PA 2.13 qu'un encadrement réglementaire (Réserve de Pêche, APPB ...) sera recherché sur le tronçon de population de Moules perlières ;
- La thermie des cours d'eau doit apparaître dans les paramètres suivis ;
- Le débit est important mais la technique proposée par le CS 2.1 apparaît peu fonctionnelle pour les petits débits, les plus sensibles, les stations de mesures de la DREAL ne sont pas pertinentes. Pas une priorité 1 dans ces conditions. L'enjeu est de suivre la récurrence des très petits débits. Nécessiterait sans doute un équipement spécifique des tronçons à enjeu (site à Moule perlière).
- Surveiller l'arrivée d'EEE comme par exemple *Pectinatella*, récemment observée en eaux courantes.

Milieux prairiaux :

- El 3.22 le protocole annoncé ne s'applique uniquement à la Bécassine des marais. Pas aux autres espèces citées. Est-il envisagé par exemple de reprendre les points IPA de Elisabeth Lemaire, 1993, ou toute autre technique plus généraliste ?

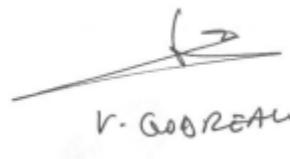
Etudes syrphes :

- Bien définir l'objectif. Les informations de gestion semblent limitées par StN pour les massifs tourbeux, à voir pour prairies paratourbeuses.
L'étude doit plutôt être orientée sur une notion d'inventaire des insectes, avec application de la méthode StN sur le cortège des syrphes. Il est impératif de se donner les moyens d'identifier le matériel biologique qui sera récolté. Peut-être pas une priorité 1 au sens strict pour la connaissance du fonctionnement des massifs de tourbe mais peut rester une priorité par les apports attendus sur les prairies et l'entomofaune en général.

Sous réserve de prise en compte de ces observations, le CSRPN émet un avis favorable sur le plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale des tourbières du Morvan.

Le Président du CSRPN

Vincent GODREAU



V. GODREAU